

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28-06-2012

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Henriette DUPINET, Christophe VILLEGGER

Absente : Hélène MAGRIT, Jean-Marc NEGRIER

Secrétaire de séance : Christophe BOISSEUIL

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation de la carte communale** :

Après une réunion de travail avec le cabinet CEE, et Mme Guibert de la DDT, les services de l'état proposent les positions suivantes sur les parcelles qui ont fait l'objet de réclamations :

- La parcelle AA 46 pourra être incluse dans la zone U
- La parcelle C 44 également, mais seulement en partie, pour une construction en second rang
- La parcelle C 292, située à la sortie du Maubert, ne peut être en zone U, malgré la présence des réseaux, la DDT souhaitant absolument délimiter ce village déjà important à la zone actuelle.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité la carte communale avec les modifications ci-dessus, en vue de la transmission à la Préfecture pour avis de Mr le Préfet.

- **Décision modificative** :

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la décision modificative selon le tableau ci-dessous :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
2151-041	Immobilisations corporelles	+ 24 473.00	
1323-041	Subventions d'équipement		+ 2973.00
168758-041	Autres emprunts et dettes assimilées		+ 11 000.00
2315-041	Immobilisations en cours		+ 10 500.00
7311	Contributions directes	- 122 896.00	
73111	Impôts et taxes		+ 122 896.00
6135	Locations mobilières	+ 3 500.00	
6156	Maintenance	- 3 500.00	
61522	Entretien des bâtiments	+ 2 000.00	
61523	Entretien de voies et réseaux	- 2 000.00	

- **Demande de subvention** :

Ayant été sollicité par la ligue des droits de l'homme pour l'attribution d'une subvention, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

- **Redevance SPA** :

Depuis 1987, la commune cotise auprès de la SPA, sous forme d'une redevance. En 2010, le montant était de 82 euros, il est passé à 192.70 euros en 2011. Pour cette année, le montant est fixé à 0.42 € par habitant. Si la commune ne souhaite plus acquitter cette redevance, les prestations seraient facturées pour chaque animal ramassé, selon un barème établi..

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de continuer à cotiser auprès de cet organisme.

- **Révision des tarifs de location** :

Afin de simplifier la grille tarifaire de location, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs de location des salles selon le tableau ci-dessous, ce à compter du 1^{er} octobre prochain.

En outre, la mise en place d'une carte de pêche annuelle pour l'étang de Rouffignac est à l'étude, une décision sera prise à l'issue de la saison en cours.

SALLE POLYVALENTE	ASSOCIATIONS de la commune		BLANZANNIERS		EXTERIEURS	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
ETE						
Salle seule	80 €	100 €	100 €	125 €	150 €	185 €
Salle + cuisine	105 €	130 €	130 €	160 €	195 €	245 €
Réunions	0 €		80 €		100 €	
Vaisselle	Gratuit		40 €		40 €	
Ménage	Forfait de 60 euros					
Caution	400 € (salle) + 60 € (ménage)					
Arrhes	30 % du montant total de la location					

SALLE POLYVALENTE	ASSOCIATIONS de la commune		BLANZANNIERS		EXTERIEURS	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
HIVER (01/10 au 31/03)						
Salle seule	80 €	100 €	170 €	225 €	220 €	285 €
Salle cuisine	105 €	130 €	200 €	260 €	265 €	345 €
Réunions	0 €		150 €		170 €	
Chauffage	70 €	100 €				
Vaisselle	Gratuit		40 €		40 €	
Ménage	Forfait de 60 euros					
Caution	400 € (salle) + 60 € (ménage)					
Arrhes	30 % du montant total de la location					

CANTINE	ASSOCIATIONS de la commune		BLANZANNIERS		EXTERIEURS	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
ETE						
Salle	Gratuit		50 €	65 €	75 €	95 €
Vaisselle	Gratuit		10 €		10 €	
Ménage	Forfait de 30 euros					
Caution	200 €					
Arrhes	30 % du montant total de la location					

CANTINE	ASSOCIATIONS de la commune		BLANZANNIERS		EXTERIEURS	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
HIVER (01/10 au 31/03)						
Salle	Gratuit		65 €	95 €	90 €	125 €
Vaisselle	Gratuit		10 €		10 €	
Ménage	Forfait de 30 euros					
Caution	200 €					
Arrhes	30 % du montant total de la location					

- **Questions diverses :**

Marché de collecte des ordures ménagères : Le marché actuel se termine le 31 décembre prochain. En vue de la passation d'un nouveau marché, une étude d'optimisation de la collecte a été lancée par la communauté de communes. Plusieurs réunions ont eu lieu, proposant un diagnostic de l'existant et des pistes d'amélioration. A l'heure actuelle, des dysfonctionnements existent, ainsi que des disparités. L'objectif est d'apporter un traitement égalitaire à l'ensemble du territoire. Des bacs pourraient être mis en place, soit individuellement, soit collectifs, voire une combinaison des deux. Chaque commune doit réfléchir sur cette évolution.

En ce qui concerne le tri sélectif, de gros progrès restent à faire, mais il apparaît néanmoins que certaines communes, dont Blanzac sont sous dotées en éco points. L'installation d'un second site pourrait être envisageable pour la partie sud de la commune. Le SYDED va être sollicité à ce sujet.

Travaux : L'assainissement de Charbonnières est terminé pour la partie réseau, les travaux de la station redémarrent mi juillet.

Des travaux seront à prévoir dans un logement, où le parquet s'affaisse.

Communauté de communes : Consécutivement à la création de la médiathèque, la compétence « BIBILOTHEQUE DE BELLAC » a été transférée à la communauté de communes à compter du 1^{er} juillet par délibération du 23 juin. Chaque commune membre devant également délibérer, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce transfert.

Demande de remboursement d'arrhes : concernant la parcelle AB 52 du lotissement de Gattebourg. Compte tenu des éléments fournis, il est décidé de demander des pièces complémentaires aux requérants.

- **Date du prochain conseil :** Elle est prévue le 13 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures.